

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2162**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Rupture d'un bail à construction et cession, à la SCI Jacquard, d'un terrain situé 10-12, avenue Roger Salengro, angle rue Jacquard

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

Bureau du 14 mars 2011**Décision n° B-2011-2162**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Rupture d'un bail à construction et cession, à la SCI Jacquard, d'un terrain situé 10-12, avenue Roger Salengro, angle rue Jacquard**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a consenti, à la SCI Jacquard, aux termes d'un acte du 22 octobre 2001, un bail à construction d'une durée de 18 ans portant sur une parcelle de terrain nu de 7 594 mètres carrés cadastré sous le numéro 8 de la section BN et située 10-12, avenue Roger Salengro à Vaulx en Velin.

Il a été accordé, sous conditions de la réalisation de constructions et l'engagement de création d'emplois, le transfert de la propriété du terrain intervenant à la fin du bail, celui-ci prévoyant qu'une partie du loyer, 8 100,53 € par an, est à valoir sur le prix du terrain qui est donc payé d'avance.

La SCI Jacquard a souhaité devenir propriétaire du terrain sans attendre la fin du bail.

L'ensemble des conditions étant réalisées, il est proposé d'accepter la demande de la SCI Jacquard, de rupture du bail à construction et de lui céder le terrain dès à présent.

La SCI Jacquard accepte de verser à la Communauté urbaine la somme de 275 000 €, pour les 9 ans du bail qui restent à courir, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine réputé donné le 9 mars 2011 ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la rupture du bail à construction,

b) - la cession, par la Communauté urbaine, à la SCI Jacquard, pour un montant de 275 000 €, d'un terrain situé 10-12, avenue Roger Salengro, angle rue Jacquard à Vaulx en Velin.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique du Grand Lyon, territoire entrepreneurial et solidaire, individualisée sur l'opération n° 0552, le 23 février 2004 pour la somme de 1 025 000 € en dépenses.

4° - La somme à encaisser sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 275 000 € en recettes - compte 775 100 - fonction 090,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 316 430,92 € en dépenses - compte 211 100 - fonction 090 - et en recettes : compte 675 100 - fonction 090.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.